

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Rentrée des classes 2009-2010 de l'école obligatoire

Stabilité du nombre d'élèves

La chancellerie d'Etat communique:

Lundi 17 août 2009, les élèves des niveaux préscolaire et de la scolarité obligatoire du canton de Neuchâtel regagneront les bancs d'école. Cette année, selon les dernières estimations extraites de la base de données cantonale au 6 août 2009, la tendance est à la stabilité.

Pour cette année scolaire 2009-2010, 3.272 élèves fréquenteront une des 173 classes enfantines (+ 4.5 par rapport à août 2008), 9.324 élèves une des 508 classes primaires (- 6 par rapport à août 2008) et 7.700 élèves une des 404 classes secondaires (- 4 par rapport à août 2008). 253 élèves sont par ailleurs intégrés en classes de type terminale ou accueil. Une légère augmentation d'effectifs est constatée à l'école enfantine (+76 élèves) alors qu'une diminution est enregistrée tant au primaire (-181) qu'au secondaire 1 (-19). Ces petites variations sont à nuancer, puisque les relevés effectués lorsque les effectifs sont stabilisés mettent en général en évidence une augmentation d'environ 1% du nombre d'élèves.

Stabilité du nombre d'élèves par classe

Selon les dernières informations disponibles, les statistiques du nombre d'élèves par classe sont stables en comparaison des chiffres de l'année 2008-2009.

Au niveau de la scolarité primaire, malgré la légère diminution du nombre de classes, l'effectif moyen dans le canton de Neuchâtel devrait se situer à 18,4 élèves par classe; il se montait à 18,5 élèves durant l'année scolaire 2008-2009. Au niveau secondaire 1, la moyenne cantonale devrait être de 19,1 élèves par classe, elle était de 18,9 en 2008-2009.

Situation sur le marché de l'emploi

Quant au nombre d'enseignants pour cette rentrée 2009-2010, il est de 2.087 personnes équivalant à 1.465 postes complets (EPT). Durant l'année scolaire 2008-2009, 78 enseignants ont pris une retraite anticipée.

Sur la quarantaine de jeunes enseignants ayant obtenu leur diplôme cette année, une trentaine ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou encore un remplacement de longue durée. Les enseignants n'ayant pas trouvé d'emploi fixe à la rentrée d'août 2009 ont toutefois la possibilité d'offrir leurs services pour des remplacements dans les secteurs des écoles enfantines, primaires ou secondaires du degré inférieur.

Concordat HarmoS et Convention scolaire romande

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a arrêté la date d'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (CSR) au 1^{er} août 2009. Ainsi, son entrée en vigueur a été alignée sur celle du concordat HarmoS.

Pour expliquer les enjeux pour le Canton de Neuchâtel et pour offrir à chacune et chacun la possibilité de suivre l'évolution des travaux, des lettres d'information publiques sont publiées régulièrement sur www.ne.ch/csrharmos. Il est possible de s'inscrire électroniquement pour recevoir ces dernières dès leur parution.

Commissions scolaires remplacées par des Conseils d'établissement scolaire

Le Grand Conseil a adopté en juin 2008 le projet de la commission législative relatif aux modifications de la loi sur les autorités scolaires. Les commissions scolaires ont ainsi été dissoutes et remplacées par des Conseils d'établissement scolaire consultatifs en août 2009. Les compétences du Conseil d'établissement scolaire sont notamment d'appuyer le Conseil communal, de préavisier les règlements internes et de soutenir les professionnels de l'école.

Nouveautés pédagogiques pour l'année scolaire 2009-2010

Enseignement de la lecture : afin de faciliter la communication sur l'apprentissage de la lecture, un film et un dépliant ont été réalisés et diffusés dans chaque école. Les enseignants pourront ainsi s'appuyer sur ce matériel pour informer les parents lors des séances de rentrée.

Anglais : dès août 2009, l'anglais sera enseigné à tous les élèves de la 7^{ème} année.

Brochure sur les élèves à haut potentiel : une brochure d'information sera distribuée aux cadres de l'enseignement obligatoire, aux écoles et aux services concernés. C'est un outil pratique contenant des réponses et des conseils visant à reconnaître puis à soutenir les élèves à haut potentiel intellectuel en vue de les conduire au plus haut niveau de réussite.

Informatique : l'année 2009-2010 a vu le développement de nombreuses activités au niveau de l'informatique pédagogique. Toute une série de nouveaux exercices, tant en français qu'en mathématiques, est venue enrichir la plate-forme d'apprentissage.

Courses d'écoles : découvrir son canton !

En accord avec les villes, le DECS incite les enseignants de la scolarité obligatoire à organiser les courses d'écoles dans un district autre que le leur afin de permettre aux élèves de mieux découvrir leur canton.

Neuchâtel, le 13 août 2009